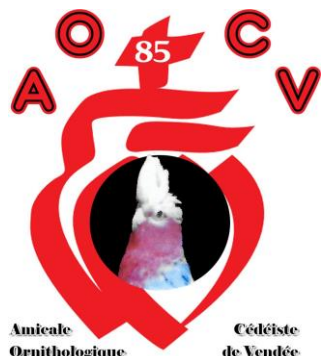




mardi 10 janvier 2023

N° 01 JANVIER 2023

## Les « NAC »

(Les news de l'amicale cédéiste)

Dans ce premier numéro de 2023 nous avons l'occasion de vous souhaiter à nouveau une  
**BONNE ANNEE 2023**



Meilleurs  
VŒUX pour  
l'ANNEE  
2023



Le président et les membres du bureau de l'AOCV vous souhaitent une bonne année 2023. Qu'elle soit le signe de réussite dans vos élevages et surtout qu'elle vous apporte la santé et le bonheur dans vos familles.

Bientôt nous nous retrouverons pour la galette lors de notre assemblée générale. Nous vous rappelons la date : le samedi 28 Janvier prochain.

Les autres nouvelles pour 2023 :

Dans la revue du CDE de mars prochain paraîtra un article de l'un de nos adhérents : sur les loris. A ce propos le comité de rédaction a lancé un appel aux bonnes volontés pour recueillir des expériences d'élevages. Si vous avez envie de partager une expérience, nous vous invitons à nous en parler et nous nous chargerons de la rédaction si besoin après avoir recueilli votre témoignage.

La grippe aviaire et la nouvelle réglementation perturbent largement le calendrier des expositions :

Les concours nationaux comme celui du CDE et celui qui devait se tenir à CHATEAUROUX ont été annulés.

La bourse organisée par nos amis de SAINT FULGENT n'est pas sûre de pouvoir se tenir.

De grands événements organisés habituellement à l'étranger n'auront pas lieu, comme la bourse de « BOIS LE DUC » aux PAYS-BAS :

### **CHERS EXPOSITIONS, VISITEURS ET EMPLOYÉS D'AVIMARKT EUROPE.**

Malheureusement, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il n'est plus financièrement possible d'organiser une autre foire aux oiseaux comme AviMarkt Europe. Les coûts d'organisation d'un tel événement ont considérablement augmenté.

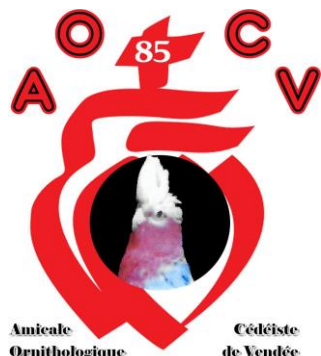
De plus, nous attendons beaucoup moins de visiteurs et d'exposants en raison de la réglementation européenne sur la santé animale. AviMarkt Europe est une foire aux oiseaux intéressante en raison de son caractère international.

En raison de toutes ces circonstances, nous avons décidé qu'il valait mieux s'arrêter au sommet.

Il n'est pas souhaitable pour l'exposant et les visiteurs ainsi que pour nous si des oiseaux sont saisis ou des amendes sont infligées parce que certaines exigences ne peuvent pas être respectées.

Malgré cette nouvelle, nous souhaitons à tous une année 2023 prospère !

Merci pour toutes ces années pendant lesquelles vous avez rendu ce marché possible.



mardi 10 janvier 2023

Nous sommes reconnaissants d'avoir pu continuer De Zwolse Vogelmarkt pendant encore quelques années avec tous les employés. Nous l'avons fait à l'époque car nous pensons qu'il est important pour l'ornithologie de continuer cette foire aux oiseaux.

Espérons que nous pourrions tous trouver de nouvelles alternatives pour suivre le passe-temps des oiseaux en ces temps changeants.

Nous restons vigilants quant à la situation actuelle afin de nous organiser au mieux pour faire perdurer notre activité et anticiper au mieux.

La question posée par Véronique BESSE au gouvernement a obtenu une réponse que nous vous communiquons ci-dessous, comme promis. Vous noterez qu'il est question essentiellement des « volailles » d'élevages professionnels. Il est aussi question de vaccination pour ces mêmes animaux : peut-être y aura-t-il des retombées positives pour notre lobby ?

Une initiative de RegardCitoyens.org

**NOS DÉPUTÉS.FR**  
OBSERVATOIRE CITOYEN DE L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

Les Députés Les Dossiers Les Citoyens FAQ

Tous les députés (Par circonscription) (Par organisme) (Par mots clés) (Synthèse) (Au hasard)

Rechercher un député, une ville, un mot.

Envie de participer à refondre NosDéputés.fr pour l'avenir ? Cliquez ici !

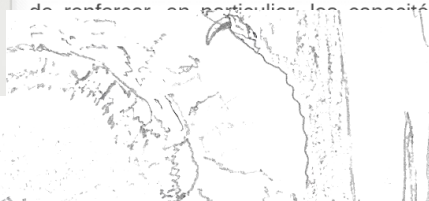
 **Véronique Besse**  
Question N° 2422 au Ministère de l'agriculture

**Question soumise le 25 octobre 2022**

Mme Véronique Besse interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'expérimentation en cours concernant le vaccin contre la grippe aviaire pour les palmipèdes. Depuis début mai 2022, la grippe aviaire fait des ravages au sein des élevages de volailles sur l'ensemble du territoire national. Touchant plus particulièrement le nord-ouest de la France, ce sont à ce jour plus de 300 000 volailles d'élevage abattues depuis le 1er août 2022. C'est un véritable drame pour les agriculteurs. À l'automne 2022, un élevage à Saint-Fulgent en Vendée s'est ajouté à la liste des foyers d'ores et déjà déclarés au sein de ce département. Ainsi donc, l'expérimentation pour un vaccin contre la grippe aviaire, en cours depuis début mai 2022, sur des élevages du Gers, des Landes, de la Dordogne et du Tarn pourrait être la solution. Alors que les premiers résultats semblent prometteurs et alors qu'aucun risque n'ait été détecté à ce jour, Mme la députée interroge donc M. le ministre sur les avancées de l'expérimentation et sur la disponibilité prochaine du vaccin. Par ailleurs, alors que la France est un pays exportateur, comment défendre les intérêts des éleveurs en s'assurant que le vaccin à venir ne sera pas un facteur bloquant pour les exportations ? En effet, de nombreux pays (Arabie saoudite, Corée du Sud, Grande-Bretagne, États-Unis d'Amérique etc.) refusent d'importer des volailles venant des pays pratiquant la vaccination contre la grippe aviaire. Ils craignent que les animaux, bien que vaccinés, importent le virus sur leur territoire. Ensuite, certains particuliers sont par ailleurs sceptiques sur le fait de consommer des produits alimentaires issus d'élevages vaccinés. Comment faire en sorte que les ménages français ne modifieront pas leur consommation tout en les assurant de l'absence totale de risque quant à cette alimentation ? Enfin, comment éviter que la grippe aviaire ne se transmette à l'homme ? Elle aimerait donc connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

### Réponse émise le 27 décembre 2022

La menace des crises sanitaires liées à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) est de plus en plus importante chaque année en France. Le virus, en évolution permanente, dispose d'une phase d'activité de plus en plus longue et d'une étendue géographique accrue. L'épizootie de 2021-2022 a été d'une ampleur inédite, s'agissant du nombre d'élevages contaminés et de volailles abattues, et a nécessité le déploiement de fortes mesures de biosécurité. Dans ce contexte, il est nécessaire d'anticiper davantage et de renforcer les outils à disposition des éleveurs et des vétérinaires pour mieux suivre et anticiper l'évolution de la situation sanitaire. Il s'agit donc de revoir les indicateurs qui permettent de définir les périodes à risque, ainsi que de capitaliser l'expérience acquise pour redéfinir ces indicateurs et mieux prendre en compte les spécificités des territoires et des modes de production. Les retours d'expérience ont confirmé que les mesures de biosécurité ont joué un rôle majeur dans la lutte contre l'IAHP mais l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), a identifié quelques failles. À cet égard, il est nécessaire de travailler étroitement avec les éleveurs et d'aligner les dispositifs de biosécurité existants en élevage aux intervenants en élevage et aux transporteurs. Par ailleurs, la maîtrise de l'exposition au risque sanitaire pendant les périodes à risque nécessite de travailler sur l'organisation et les modes de production des élevages. Des propositions ont été faites par les organisations professionnelles et sont en cours d'instrumentation. Enfin, il faut souligner que ces crises successives nécessitent au-delà des réponses conjoncturelles apportées une réflexion de fond pour définir l'élevage de demain. L'objectif est de travailler à une transformation en profondeur des modes d'organisation pour des élevages plus résilients et aptes à répondre à la demande dans un contexte concurrentiel très marqué. Dans ce contexte, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a annoncé, le 29 juillet 2022, un plan d'action construit en concertation avec les acteurs professionnels pour gérer la sortie de crise et préparer l'avenir, en s'appuyant sur les dernières analyses de l'Anses afin de renforcer la feuille de route en vigueur depuis juillet 2021. Ce plan permettra d'améliorer la prévention, par une application stricte des règles de biosécurité, de renforcer en particulier les capacités de détection précoce





mardi 10 janvier 2023

prévention, par une application stricte des règles de biosécurité, de renforcer, en particulier, les capacités de détection précoce (auto-contrôle), de surveillance en élevage, comme dans les transports et de lutte collective. Des mesures réglementaires et incitatives seront déployées dans les prochaines semaines. La situation sanitaire s'est récemment à nouveau dégradée. Le niveau de risque a été relevé de « modéré » à « élevé » et, dès le 11 novembre 2022, toutes les volailles ont été mises à l'abri sur l'ensemble du territoire et les rassemblements de volailles sont interdits. Compte tenu de ces éléments, de nouvelles mesures de protections spécifiques ont été décidées par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour les régions Bretagne et Pays de la Loire, sur préconisation de l'Anses. Dans ces deux territoires, le risque de propagation rapide du virus est renforcé par un nombre élevé d'élevages. Afin de préserver les exploitations, une zone de contrôle temporaire est appliquée à l'ensemble de ce territoire depuis le mois d'octobre 2022. Les mises à l'abri y sont obligatoires et des tests réguliers doivent être menés avant tout déplacement. Toute mise en place de volaille est par ailleurs conditionnée à la réalisation d'un audit de biosécurité favorable. Face à la dégradation de la situation sanitaire observée fin novembre 2022 en région Pays de la Loire, des mesures de gestion complémentaires aux mesures de prévention et de lutte déjà en vigueur ont été annoncées le 6 décembre 2022 après concertation avec les filières professionnelles. Elles ont pour principal objectif de diminuer la production dans les zones les plus fortement impactées pour prévenir un emballement de la situation. Le déploiement de ces mesures, bien que contraignantes, est rendu possible par la volonté unanime des filières professionnelles de lutter contre le virus de l'influenza aviaire, dans un contexte de difficultés économiques et climatiques. Tous les services départementaux sont activement mobilisés aux côtés des opérateurs concernés pour accompagner leur mise en œuvre. Dans une optique de prévention, et en complément des mesures de biosécurité, une feuille de route sur la stratégie vaccinale est en cours de mise en place. Enfin, le plan d'action validé en juillet 2022 par l'ensemble des acteurs de la filière comprend une dimension prospective afin de penser l'élevage de demain, afin de gagner en résilience vis-à-vis de l'influenza aviaire et ainsi garantir la souveraineté alimentaire.

Et enfin un petit rappel pour nos petites annonces :

Ce service ne fonctionnera bien que si vous jouez le jeu et mettez à jour votre situation à chaque fois que nous vous le proposons.

Même si vous n'avez pas de demandes directes, sachez que je suis régulièrement contacté par des éleveurs recherchant des oiseaux. Et pour se faire je me base sur :

Les « PAC » (petites annonces de notre association).

Le fichier « éleveurs » où vous avez noté les espèces que vous détenez.

G. BESSON

**DERNIERE MINUTE CI : DESSOUS**





mardi 10 janvier 2023

**Didier Leportois SUR FACEBOOK en date du 08/01/2023**

Les travaux communs aux associations représentatives des éleveurs non professionnels d'oiseaux non domestiques auxquels se sont joints des éleveurs d'autres classes animales et un professionnel, sont en cours d'achèvement et seront transmis au Ministère de la Transition Écologique dans le courant de la semaine. Ces travaux ont fait l'unanimité de notre groupe de travail. Ainsi, après l'envoi de nos propositions concernant la liste positive, dont vous trouverez copie avec votre revue de janvier, nous avons finalisé et adressé la proposition de cahier des charges relatif au fichier ifap, et nous sommes en train de finaliser notre proposition de révision de la liste des espèces et variétés d'espèces considérées comme domestiques. Au-delà du recensement de toutes les variétés et espèces modifiées et/ou fixées par le travail des éleveurs, il nous a fallu lister les critères qui rendent les différentes variétés ou espèces éligibles pour intégrer la nouvelle liste. Ces critères sont à la fois scientifiques, pratiques, et stratégiques. En effet il ne suffit pas de proposer pour que ce soit accepté, ni d'hypothéquer le socle des arguments sur lequel s'appuient les propositions que nous avons formulées sur les autres sujets. Nous publierons les critères retenus dans un prochain numéro de notre revue, ce sera l'occasion d'explorer plus avant la notion de domesticité, dont les implications vont bien au-delà du cadre réglementaire.... Je souligne le tour de force qui nous a permis en à peine deux mois de parvenir à produire des travaux complets, argumentés et consensuels sur ces trois dossiers majeurs. Que tous les acteurs en soient remerciés !

Didier Leportois

**Vivement la publication des prochaines revues pour en savoir plus sur ce qui est proposé et aussi pour connaître la position du gouvernement.**

G. BESSON

